



# PÔLE TECHNIQUE

## COMMISSION FEMININE PV N° 5 Du 6 Mars 2025

Présidence : Mme Sophie Charruet

Présents : Mme Sophie Charruet et Mr Laurent Abrachy (CTD). En Visio : Mme Clarisse Panaias

Excusés : Mme Maria Amélia Ribeiro de SOUZA, Mme Emilie BORDIGA

Non excusés : Mme Martine BENSO, Mme Carla Campos CALHEIRA, Mme Roseline ALIAS.

### MODALITES DE RECOURS

*Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée*

*- soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;  
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.*

*Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera porté au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombant sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.*

La séance est ouverte à 18H00.



# PÔLE TECHNIQUE

## ORDRE DU JOUR

- ➔ Bilan Journée de la Coupe Futsal Séniors F et U17F
- ➔ Tirage au sort ½ Finale Coupe RICHERME
- ➔ Journée de la Femme Rassemblement 14F U17F
- ➔ Journée Play Off 23 et 30 Mars
- ➔ Questions diverses

## FONCTIONNEMENT REPARTITION DES ROLES

La présidente et le CTD DAP rappellent le fonctionnement avec d'un côté le suivi des compétitions en mode restreinte (régalien) et de l'autre des moments en plénière (développement de projet).

La commission restreinte doit se réunir à minima tous les 15 jours, pour entériner les résultats et les modifications de calendriers. Il faut à minima être trois membres.

La réunion plénière se tiendra elle tous les mois, voire plus en fonction des évènements.

- ➔ Restreinte : S. Charruet, M-A Ribeiro de Sousa, E. Bordiga.
- ➔ D1FSeniors : E. Bordiga et S. Charruet
- ➔ Critérium U17F : M-A Ribeiro de Sousa
- ➔ Coupe des Alpes Futsal : C. Panaïas
- ➔ Plénière : Tous les membres

## COURRIERS

RAS

## CALENDRIER GENERAL

En raison de la participation à La Coupe De France Féminine pour le club de L'AFCV à la date du 9 septembre la commission féminine restreinte à décider de décaler la 1<sup>ère</sup> journée à la date du 15 Septembre. (Voir nouveau calendrier).

Les clubs de L'AFCV et de Sisteron participeront à la Coupe Méditerranée. 1<sup>er</sup> tour le 3 novembre. Une modification a été apportée dans le calendrier. (Voir nouveau calendrier)

Equipes engagées à ce jour pour la saison 2024-2025 :

CA DIGNE, AFCV 1, OBSC, US VIVO 04, FC CERESTE REILLANNE, Entente Sisteron/Mison/Aiglun.

Formule championnat : aller-retour (10 matchs).

**Rentrée du Foot Féminin** : Samedi 5 octobre à Sisteron (fin d'après-midi)



# PÔLE TECHNIQUE

## Formule Play off

- Match aller seulement (2 matchs max).
- Play-off match weekend 23 et 30 mars.

## Match 5<sup>eme</sup> et 6<sup>eme</sup> place:

- 5<sup>eme</sup> du classement final contre 6<sup>eme</sup> du classement final. (Le match se joue chez le 5<sup>eme</sup>).

## ½ Finales :

- 1<sup>er</sup> du classement final contre 3<sup>eme</sup> du classement final.
- 2<sup>eme</sup> du classement final contre 4<sup>eme</sup> du classement final (les matchs se jouent chez le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>eme</sup>).

## Finale du championnat (terrain neutre avec les 4 équipes présentes sur le même lieu.).

- 3<sup>eme</sup> et 4<sup>eme</sup> place : Perdant de la ½ finale 1 contre perdant de la ½ finale 2.
- 1<sup>er</sup> et 2<sup>eme</sup> place vainqueur de la ½ finale 1 contre vainqueur de la ½ finale 2.

## Coupe Richerme

- Tour de cadrage : weekend du 8/9 février 2025.
- ½ Finale weekend du 5/6 Avril 2025.
- Finale 1/06/2025

## Coupe Futsal Sénior F et U17F

- Coupe hiver : weekend du 25 /26 Janvier 2025.
- Coupe printemps : weekend du 26 /27 Avril 2025.

## INFO POUR LES CLUBS

Suite à des reports de match dans le championnat féminin, la commission Féminine a dû faire des modifications dans le calendrier général pour cette fin de saison.

Les journées Play Off prévu le weekend du 23 et 30 mars ont été déplacés aux dates suivantes :

Weekend du 27 Avril 2025 et 18 Mai 2025.

La journée Futsal Coupe printemps prévue à la date du 27/04/2025 a été supprimée.



# PÔLE TECHNIQUE

## SUIVI DES COMPETITIONS

### **Championnat Séniors F**

Journée 8 match reporté :

FC Céreste Reillanne – US VIVO 04 Match N° 28769053 du 2/02/2025 est reporté le 16/03/2025 à 10H.

Journée 9 match reporté :

OBSC- US VIVO 04 Match N° 28769058 du 2/03/2025 est reporté le 13/04/2025 à 12H30.

### **3eme rencontre Foot Féminin pour les U17F**

Cette 3eme rencontre aura lieu mercredi 26 Mars de 14H à 16H à Ribiers (05).

Toutes les filles de U14F à U17F sont invitées à cette rencontre.

Tous les clubs suivants ont été informer par courrier à la date du 28/02/2025 :

USMD, CA Digne, La Roche Sport, L'Argentièrè Sport, FC La Saulce, Laragne Sport, FC Malijai, FC Sisteron, ST Crépin Eygliers SP, ASF Tallard, US Veynes /Serres, US Vivo 04, SC Vinon Durance, Gap Foot 05.

Une nouvelle pratique 3C3 sur un ½ terrain.

### **Coupe futsal**

Bilan de la journée Futsal en date du 26 Janvier 2025.

#### **U17F**

2eme rencontre Foot Féminin

Au totale 35 filles ont participé. Nous avons invité les filles des clubs de Tallard, de Veynes et de la Roche qui sont licenciées en loisirs. 7 équipes au total : CA Digne 1 et 2, Veynes/Serres, ST Crépin, ASF Tallard, Ent Sisteron/La Roche Sport, GFA/US Vivo 04.

Finale ST Crépin – CA Digne 1.

Classement : ST Crépin 1, CA Digne 1, GFA/VIVO, CA Digne 2, ASF Tallard, Veynes/Serres, Ent Sisteron/La Roche.

La matinée s'est déroulée dans une bonne ambiance.

#### **Sénior F**

Pour cette Coupe Futsal nous avons invité les filles de Veynes/Serres, MVR et de ASF Tallard. 7 équipes au total : AFCV, CA Digne, Entente Sisteron/Mison/Aiglun, US Vivo 04, MVR, Veynes/Serres, ASF Tallard.

Les clubs de OBSC et de FC Céreste Reillanne étaient absents excusés. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Finale CA Digne – MVR : Victoire de CA Digne au tir au but.

Classement : CA Digne, MVR, Entente Sisteron/Mison/Aiglun, AFCV, Veynes/Serres et ASF Tallard ex aequo, US Vivo 04.

Malgré le manque d'arbitre officiel pour cette journée, la Coupe Futsal s'est déroulée dans un bon état d'esprit.

La commission féminine remercie le club de US Veynes/Serres pour son accueil durant cette journée.

Remerciement également à la ville de Serres pour le prêt du gymnase.

### **Coupe Richerme**

#### **Résultat des rencontres pour le tour de cadrage**

CA Digne et Entente Sisteron/Mison/Aiglun sont exempt.

AFCV-OBSC La rencontre se jouera à ST Bonnet à 12H30. Résultat 7-1

US VIVO 04-FC Céreste Reillanne La rencontre se jouera à Volx à 12H30. Résultat 3-0



# PÔLE TECHNIQUE

**La commission Féminine a procédé ce soir au tirage au sort de la ½ Finale de la Coupe Richerme**

Les rencontres se joueront le 6/04/2025.

US VIVO 04 – AFCV se jouera à Villeneuve à 12H30.

Entente Sisteron/Mison/Aiglun - CA Digne 04 se jouera à Sisteron à 12H30.

## JOURNEE DE LA FEMME

Lors de la précédente commission féminine il avait été évoqué de mettre les femmes à l'honneur pour la journée de la femme. (8/03/2025).

Le mercredi 26 Mars 2025 de 14H à 16H à RIBIERS (05) aura lieu ce 3eme rassemblement féminin pour la catégorie des U14F à U17F.



# PÔLE TECHNIQUE

## CLUB DES DIRIGEANTES

La commission réunie ce soir a fait le point sur les 2 premières éditions qui ont été proposées au club des dirigeantes et qui avaient eu beaucoup de succès. Pourquoi pas proposer de nouveau une formation qui pourrait intéresser l'ensemble des participantes. Une réflexion est en cours.

La séance est levée à 18H30

Prochaine réunion mardi 22 avril 2025 en VISIO à 18H.

**Présidente de séance**

**Sophie CHARRUET**

**Secrétaire de séance**

**Emilie BORDIGA**